

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2012

Les différentes délibérations ont été prises à l'unanimité du conseil municipal.

COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2011 :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte administratif commune 2011 du maire présenté par le premier adjoint Roland BOUILLE et accepte le compte de gestion du percepteur.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	282 189.47 €	214 586.14 €
Recettes	372 338.72 €	131 021.70 €
Résultat 2010	+47861.59 €	-23 655.07 €
Résultat 2011	138 010.84 €	-83564.44 €

Soit un excédent total de 54 446.4 €.

Les principales opérations de travaux de ce programme 2011 étaient les suivantes :

- L'aménagement de la rue de l'école pour 119 766.93 € (subventions obtenues du conseil général de Meurthe et Moselle, de la région lorraine et du député C. Eckert pour 66 242.50 €, un solde restant à obtenir en 2012) ;
- L'acquisition de matériel (pour l'école, les pompiers, aux logements, au bistrot restaurant, dans la commune) pour 4997.15 € ;
- Les travaux de rues en particulier le chemin de la Volette et le chemin de la ferme de la Caulre, la nouvelle alimentation des vestiaires pour 46 789.15 € ;
- Les travaux en forêt (plantations et aménagement de chemin) pour 6 456,70 € ;
- Les travaux de rénovation de l'éclairage public pour 4147.18 € (travaux de remplacement de 44 lampes et 6 armoires permettant une réduction des coûts et un éclairage public de meilleure qualité). La dépense totale est 32 148 € et a été lissée sur 8 ans.

Le total des travaux s'élève à 153 305,28 € HT pour un montant de subventions de 88 198.50 €. Les autres recettes permettant de financer ces travaux ont été la récupération de la T.V.A sur les travaux 2010 pour 10 943 € et l'autofinancement communal pour le solde. L'année 2011 a été exceptionnelle en fonctionnement avec un excédent de 90 000 €.

POSITION SUR LES PISCINES

De nombreux habitants d'Ugny sont concernés par la prise de position du maire de Longwy menaçant de fermer la piscine de Longwy au 1^{er} septembre 2012 si cette compétence piscine n'est pas reprise par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy dont nous faisons partie. Trois piscines existent sur l'agglomération :

- LONGLAVILLE qui souhaite rester propriétaire de sa piscine à finalité scolaire ;
- Les deux piscines de HERSERANGE et LONGWY qui pourraient être reprises par la CCAL. Leur déficit total en fonctionnement est de 900 000 € par an et des travaux d'investissement sont nécessaires particulièrement à LONGWY. Le déficit de la piscine de LONGWY est de 0.7 millions d'euros et est en augmentation depuis deux ans de près de 0.15 M €. Le déficit de la piscine de HERSERANGE était de 0.3 million d'euros et des mesures permettant de le réduire à 0.2 million d'euros ont été prises.

Ces équipements sont indispensables pour l'agglomération. L'utilisation par les clubs et le scolaire dépasse même les limites de notre communauté de communes. Ils améliorent l'attractivité du territoire et par l'apprentissage à l'école primaire de la natation permettent l'égalité des chances pour les enfants du territoire. Mais avant de reprendre ces piscines, il est indispensable de décider des priorités de notre agglomération.

Est-ce que trois piscines sont indispensables ? Ne doit-on pas réfléchir à la construction d'une nouvelle piscine avec un caractère plus ludique ?

Il faut aussi savoir :

- que l'intercommunalité a par la nouvelle médiathèque « soulagé » le budget de la ville de Longwy de 300 000 euros (frais de fonctionnement de l'ancienne bibliothèque) ;
- que de nombreux investissements apportant de la taxe foncière et de la nouvelle taxe professionnelle ont été réalisés par la communauté de communes sur la ville centre ;
- que la dotation par habitant de la ville centre est plus importante (102 € par habitant contre 68 € par habitant pour Ugny) pour compenser les efforts de centralité (donc de tels équipements) ;
- qu'une reprise sur le budget de la CCAL des deux piscines dès 2012 entrainerait une hausse des taux intercommunaux de 20 % pour chaque habitant de l'intercommunalité et donc d'UGNY ;
- que le service n'est pas le même pour notre commune (l'éloignement qui par exemple nécessite le transport pour les enfants de l'école) que pour LONGWY et HERSERANGE ;
- que le potentiel fiscal mesurant les recettes fiscales de la commune est de 286.95 € par habitant pour Ugny et de 494.65 € par habitant pour Longwy ;
- les actions de la CCAL de ces dernières années ont été réalisées sur les espaces centraux, les communes rurales ou moyennes ont été totalement oubliées.

Pour toutes ces raisons la position de la municipalité d'UGNY, dans un premier temps, à la CCAL sera de proposer d'aider par un fonds de concours dès cette année les deux communes concernées afin d'éviter la fermeture, de réfléchir avec toutes les communes de la CCAL à la meilleure solution sur le devenir de ces piscines et de prévoir une reprise progressive de ces établissements. Cette aide ne devra pas être la suppression de la part potentiel fiscal de la dotation de solidarité intercommunale car ce serait encore appauvrir les communes rurales et moyennes pour améliorer la situation de la ville de LONGWY. La date de 2015 représentant la fin du remboursement des emprunts sur l'hôpital (500 000 € par an) pourrait être le départ de la prise de compétence.

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2011

	<u>Exploitation</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	10 534.29 €	14 582.91 €
Recettes	26 453.23 €	13 994.03 €
Résultat 2011	+15 918.94 €	-588.88 €

Soit un excédent total de 15 330.06 €.

BUDGET PRIMITIF EAU 2012 :

	<u>Exploitation</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	36702.75 €	39472.04 €
Recettes	26702.75 €	39472.04 €

Les travaux d'un montant de 29084 € prévus pour 2012 sont :

- Le remplacement des branchements en plomb dans la rue d'ERMIGNY et d'une partie de la rue de FONTIGNY (avant dernière tranche de remplacement) ;
- Le remplacement d'une canalisation communale sur terrain privé pour une partie de la rue de la Croix Ste Agathe.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2011

	<u>Exploitation</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	22 773.02 €	11 467.80 €
Recettes	22 928.13 €	22 057.22 €
Résultat 2011	+155.11 €	+10 589 .42 €

Soit un excédent total de 10 744.53 €.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2012

	<u>Exploitation</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	21458.99 €	29281.56 €
Recettes	21458.99 €	29281.56 €

DSP AFFERMAGE EAU :

Le maire informe le conseil municipal que le contrat d'affermage pour le service distribution d'eau potable avec la société SAUR vient à expiration le 12 mai 2013.

Une nouvelle consultation très technique doit être lancée et ce type de contrat nécessite une assistance à prestation. Deux offres ont été obtenues, une de la Direction Départementale des Territoires et une de BEREST Lorraine Champagne Ardenne.

Le Maire propose au conseil municipal l'assistance conseil la moins disante par la Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle. Cette assistance complète est prévue depuis la rédaction du projet jusqu'à la mise au point du contrat avec l'entreprise retenue.

Le maire informe le conseil municipal sur le contenu précis de cette mission et le coût de cette mission : 5200 € HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette mission du service départemental des territoires et donne pouvoir au maire pour signer le contrat d'assistance conseil.

EMBAUCHE D'UN C.U.I. – C.A.E AU 1er AVRIL 2012

Le maire propose au conseil municipal l'embauche sur une période de six mois d'un CAE initial. Le nombre d'heures hebdomadaires de travail prévu est de 20 heures et la participation de l'Etat est de 70%.

Le besoin justifiant cette embauche correspond aux tâches suivantes : entretien des espaces verts et entretien des bâtiments communaux. Le conseil municipal accepte la proposition du maire et autorise le maire à signer le contrat.

CADEAUX «50 ANS DE MARIAGE »

Le conseil municipal d'UGNY décide de participer au nom de la commune pour un montant de 75 € lors des célébrations fêtant les 50 ans de mariage d'habitants de la commune.